

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 Octobre 2020 à 19 h 00

Etaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – VIGEANT Jérôme – FARGUES Esther –
BERAUD Pierre-Manuel – MANCEL Marie-José – RICAUD Jean-Marc –
VERLHIAC Béatrice – GERARD Maryse – BORDAS Eric –
MIRAILLES-RIU Katie – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra –
LETIENT Antoine – LE COZ Eric – MOREAU-HÉRAUD Peggy –
ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric – MAZE Serge –
VERGEZ Christine – PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian –
CABIANCA Christine

Mme CLARET Julie, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Jérôme

Secrétaire de séance : Mr PELÉ Emmanuel

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Election d'un nouvel adjoint et adoption du nouveau tableau des adjoints

Suite à la démission de ses fonctions d'adjoint de Monsieur Pierre-Manuel BERAUD, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quels sont les candidats à cette élection.

Seul Monsieur Eric BORDAS se déclare candidat.

L'assemblée procède donc à l'élection du nouvel adjoint, étant précisé que celle-ci se déroule à bulletin secret.

Madame Esther FARGUES et Monsieur Christian BOURRIER sont désignés assesseurs afin de procéder au dépouillement des votes.

Monsieur Eric BORDAS est élu Adjoint par 22 voix pour et 1 bulletin blanc.

Le nouveau tableau des adjoints est le suivant :

Qualité	NOM PRENOM	RANG
Mr	Jérôme VIGEANT	1ère adjoint
Mme	Esther FARGUES	2 ^{ème} adjointe
Mme	Marie-José MANCEL	3 ^{ème} adjointe
Mr	Jean-Marc RICAUD	4 ^{ème} adjoint
Mme	Béatrice VERLHIAC	5 ^{ème} adjointe
Mr	Eric BORDAS	6 ^{ème} adjoint

Indemnités de fonction des élus

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, dans le strict respect de l'enveloppe indemnitaire fixée en début de mandat, les indemnités de fonction comme suit :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027,
- Adjoints : 19,02 % de l'indice brut 1027 (au lieu de 19,8 % fixés initialement),
- Un Conseiller Municipal recevant 2 délégations : 4,68 % de l'indice brut 1027.

L'ensemble des indemnités est majoré de 15 %, la commune de Lalinde étant bureau centralisateur cantonal.

[illegible]